

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF  
2021 – 2022  
CONCLUE AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
retenu dans le cadre de l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan  
Logement d'abord »**

**Entre**

**L'Etat**, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, d'une part,

**Et**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par Madame Martine VASSSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et désignée ci-après par les termes « La Métropole Aix-Marseille-Provence », d'autre part,

**N° SIRET** : 13001303000106

Il est convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une **réforme structurelle** de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

Les **publics** visés par ce plan sont les personnes sans-domicile au sens de l'INSEE ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures (expulsions locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques...), dont les personnes vivant dans les bidonvilles, des installations illicites ou des squats.

De nombreuses expérimentations outre-Atlantique et en Europe ont montré que l'approche Logement d'abord permet une prise en charge plus digne, plus efficace et globalement moins coûteuse du sans-abrisme. En ce sens, le plan Logement d'abord a pour objectif une **baisse significative du nombre de personnes sans-domicile** sur les cinq ans. Celle-ci implique de

privilégier le développement de solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme.

Le plan propose un changement de logique et vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un **accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire**. En accélérant l'accès au logement des personnes à la rue et hébergées, le plan Logement d'abord entend **fluidifier** l'hébergement d'urgence afin de lui permettre de retrouver sa vocation première d'accueil inconditionnel pour les personnes en situation de grande détresse.

De plus, le plan Logement d'abord implique des **évolutions structurelles et organisationnelles** des dispositifs existants et des **pratiques professionnelles** complémentaires à la **production de logements abordables**. L'optimisation et la réorientation des dispositifs de droit commun dans le champ de l'hébergement et l'accès au logement sera un enjeu important, en particulier sur le volet de l'accompagnement social. Le plan quinquennal s'inscrit dans la dynamique à l'œuvre sur le terrain depuis une dizaine d'années, et l'approfondit en donnant un **cadre d'action partagé** dont les territoires pourront s'emparer pour structurer leurs politiques.

Ce cadre d'action s'articule autour de **cinq priorités** :

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées.
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement.
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord.

Le deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) du plan, lancé en septembre 2020, vise la désignation de territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Les collectivités retenues dans le cadre de cet AMI mettront en place des plans d'actions territoriaux dans le cadre du plan national et en organiseront la coordination et le suivi. Appuyées par les services de l'Etat et accompagnées d'un réseau de partenaires locaux, les collectivités viseront une baisse significative du sans-abrisme sur leur territoire grâce à une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens dédiés alloués dans le cadre de la présente convention.

Cette convention vise ainsi à apporter un soutien financier aux collectivités territoriales qui s'engagent à renforcer leurs politiques en matière d'insertion par le logement des ménages sans-domicile.

Cette convention vise à définir des priorités conjointes, déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions conjointes.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône de département et la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence définissent une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan logement d'abord avec des objectifs

partagés de résultats et de moyens, et les actions et mesures qui seront mises en œuvre afin de réduire significativement le sans-abrisme.

Ces priorités communes définies dans le cadre de la stratégie territoriale du plan logement d'abord seront déclinées sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'hébergement et du logement et de l'insertion et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

Dans ce cadre, La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à mettre en œuvre des actions nouvelles ou à renforcer des actions existantes, en association étroite avec l'Etat et l'ensemble de ses partenaires, afin de répondre à des priorités nationales, mais aussi à des priorités locales.

Cette convention fixe également l'engagement de l'Etat et La Métropole Aix-Marseille-Provence sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS CONJOINTS DU DÉPARTEMENT / DE LA COMMUNE / DE L'EPCI ET DE L'ETAT**

Des engagements de progrès devront être définis conjointement par l'Etat et La Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'un dialogue avec leurs partenaires associatifs et institutionnels et les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs CCAS).

Ces partenaires territoriaux peuvent, s'ils le souhaitent prendre part à la convention par avenant, avec l'accord de l'Etat et de La Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **2.1 Stratégie territoriale fixée autour d'un socle commun d'objectifs**

L'Etat et La Métropole Aix-Marseille-Provence présentent les grands axes de la stratégie quinquennale du logement d'abord sur le territoire ainsi que la gouvernance de mise en œuvre et les partenariats mobilisés.

L'Etat et La Métropole Aix-Marseille-Provence s'accordent sur des engagements de progrès qui constituent le socle commun d'objectifs de la présente convention.

Ces objectifs doivent s'insérer dans le cadre donné par le plan national du logement d'abord. Les objectifs poursuivis s'articuleront autour des 5 priorités et axes du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées.
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement.
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord.

La feuille de route élaborée par l'Etat et La Métropole Aix-Marseille-Provence visera une amélioration significative de la situation du sans-abrisme dans le territoire en question.

Elle prévoira un dispositif de suivi et d'évaluation fondé sur des objectifs de résultats. Il sera mis en place dès 2021.

#### 2.1.1. Actions d'appui à la mise en œuvre de la stratégie territoriale bénéficiant d'un soutien financier spécifique de l'Etat

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) repose sur le principe de co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire.

Le Préfet présente dans le cadre de cette convention les modalités de son soutien à la mise en œuvre de ces engagements de progrès du territoire. Les crédits délégués par l'Etat s'inscrivent dans une dynamique partagée au niveau local afin de permettre un effet levier pour la réduction du sans-abrisme.

Les actions éligibles sur le programme 177 au titre de la convention de subvention sont les suivantes :

- La création – si le besoin est identifié – d'un **poste dédié** de coordinateur et animateur de l'élaboration et de la mise en œuvre de la feuille de route, cofinancé à 50% par l'Etat et à 50% par le territoire. Selon les territoires et leurs besoins, ce poste pourra créer une dynamique ou renforcer l'existant (coordinateur PDALHPD par exemple).
- L'**ingénierie du projet** de territoire, et le montage d'**initiatives innovantes**, notamment en termes d'accompagnement (expérimentations, outils ou dispositifs complétant ou améliorant l'efficacité des mesures de droit commun...).
- Des **mesures d'intervention sociale** qui visent à expérimenter des modalités d'action ou d'organisation nouvelles et dont l'efficacité sera systématiquement évaluée. Ces mesures doivent contribuer directement à l'accélération ou l'augmentation de l'accès au logement des ménages sans domicile ou au maintien dans le logement des ménages en risque de rupture.
- Le **développement de l'observation sociale**, sur les volets quantitatifs et qualitatifs par exemple par le financement d'une enquête quantitative et qualitative qui permettra d'établir l'état initial du projet, de comptages annuels ou encore de protocoles de collecte et de partage de données à des fins opérationnelles. L'observation sociale se fondera notamment sur l'utilisation du SI-SIAO.
- **Le suivi et l'évaluation** de la démarche : les territoires devront définir des objectifs et modalités de suivi de la mise en œuvre de leur feuille de route, afin de rendre compte à des échéances régulières des résultats de la politique du logement d'abord localement. Des outils partagés pourront être développés.
- **Communication** : les territoires mettront en place un plan de communication interne et externe sur les réalisations locales en matière de Logement d'abord.

Les actions retenues dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle établie conjointement par l'Etat et le territoire sont les suivantes pour la première année (descriptif synthétique joint en annexe) :

*NB : l'ensemble des engagements de progrès et des actions conjointes devront faire l'objet d'un descriptif synthétique mais précis, permettant d'identifier les objectifs poursuivis, les*

*financements mobilisés, les partenaires et les indicateurs de résultat associés. Un renvoi en annexe est possible pour détailler les actions.*

Ces actions d'appui, de coordination, d'animation, d'ingénierie sociale correspondent à des dépenses « support ».

Des indicateurs de suivi sont définis de façon concertée pour chaque action. Ces indicateurs sont annexés à la présente convention.

La mobilisation des dispositifs de droit commun (PLAI, pensions de famille, intermédiation locative...) prévue dans la stratégie locale de mise en œuvre accélérée du logement d'abord s'inscrit quant à elle dans les cadres et circuits de programmation et de validation existants. L'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engagent donc à renforcer leur coopération pour la mobilisation coordonner des dispositifs de droit commun.

## **2.2. Financement**

La collectivité s'engage pour toute la durée de la convention à inscrire des crédits au titre des actions prévues dans le plan d'action. En cas de création d'un poste de coordinateur, la collectivité devra prévoir le financement à hauteur de 50 % du poste dédié de coordinateur et animateur de la feuille de route du logement d'abord.

### **2.2.1 Versement des crédits Etat**

Au titre de l'année 2021, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel maximal de 230 000 €, au regard du montant total estimé du coût éligible de la convention de **847 500 €**, établi à la signature de la présente convention, tel que mentionné à l'article 1.

Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant à la présente convention.

L'Etat verse la dotation due à la collectivité, au regard de la convention entre Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône du département et la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence signée au plus tard le 30 juin de chaque année, dûment complétée et des avenants modificatifs à la présente convention.

La contribution de l'Etat pour l'année 2022 est soumise à une évaluation de l'avancement et des premiers résultats réalisées au début de l'année 2022 au niveau territorial et avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal). La contribution financière de l'Etat est applicable sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

## **2.3 Suivi et évaluation de la convention**

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par la collectivité et l'Etat sur une base annuelle.

Le suivi de la convention est assuré dans le cadre d'une instance de suivi, associant à minima les services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DREETS, DDETS(PP), DDT(M)), les acteurs locaux de l'hébergement et du logement, et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre des objectifs fixés et actions mises en œuvre. L'instance en charge du suivi de

la convention pourra, selon le contexte du territoire, être une instance ad hoc, ou une instance déjà existante.

La collectivité est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution de la présente convention. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord conduites par la collectivité et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain en vue d'une transmission au Préfet au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions.

Les membres du comité de suivi local sont destinataires du rapport ci-dessus mentionné. Ce rapport sera transmis également à l'adresse suivante : [logementdabord@dihal.gouv.fr](mailto:logementdabord@dihal.gouv.fr)

Les territoires de mise en œuvre accélérée participeront à un Club des territoires de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord une à deux fois par an, ainsi qu'aux autres réunions de partage et de travail organisées par la Dihal. Dans ce cadre, ils pourront échanger sur leurs pratiques et faire remonter les leviers et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de leur feuille de route.

### **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT**

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 2 ans (2021-2022).

### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA DOTATION BUDGÉTAIRE**

La dotation budgétaire fera l'objet d'un versement annuel imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». Les crédits sont délégués aux BOPR177 et les dépenses devront être saisies dans CHORUS sous le code d'activité : 177-01-06-12-17 « Autres actions hébergement et logement adapté » ; domaine fonctionnel 0177-12-17 ; activité de programmation 217. Le compte PCE 6541200000 du budget de la mission Cohésion des territoires, pour l'exercice 2021, est à utiliser pour un versement aux associations et fondations.

La contribution financière sera créditée sur le compte de La Métropole Aix-Marseille-Provence. Les versements seront effectués sur le compte ci-après et également en pièce jointe :

Dénomination sociale (titulaire du compte)  
Code établissement  
Code guichet  
Numéro de compte  
Clé RIB : 30001 00512 C1300000000 02  
IBAN : FR09 3000 1005 12C1 3000 0000 002  
BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de département.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE REVERSEMENT DES CRÉDITS**

Conformément à la loi de finances initiale pour 2021, le versement opéré chaque année pourra faire l'objet d'un reversement au budget général de l'Etat l'année suivante si le Préfet constate que les objectifs prévus dans le cadre de la présente convention ne sont pas atteints.

Ce reversement sera demandé lorsque le Préfet de département constatera des manquements substantiels aux engagements de progrès du territoire mentionnés à l'article 2 de la présente convention. Il peut également demander le reversement d'au maximum 20% des crédits versés l'année précédente. Il s'appuie sur le rapport d'exécution mentionné à l'article 2.3 de la présente convention pour décider du montant du reversement.

En cas de reversement, le Préfet de département en informe la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence par lettre recommandée avec accusé de réception. La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un délai d'un mois pour y répondre. À l'issue de ce délai, le Préfet de département émet un titre de reversement, pour paiement au plus tard 6 mois après son émission.

## **ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION**

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

La dénonciation de la convention ne peut emporter d'effet qu'à compter de l'année suivant cette dénonciation, chaque partie demeurant tenue aux droits et obligations résultant de l'article 2 afférents à l'année en cours.

## **ARTICLE 7 – LITIGE**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

La Présidente de La  
Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Préfet de la Région Provence  
Alpes Côte d'Azur, Préfet du département  
des Bouches-du-Rhône

# Annexe 1 – Présentation du budget prévisionnel 2021-2022

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE																
n°	Territoire	Action	Catégorie d'action	Description de l'action	Objetif de l'action	Effet attendu du financement (comment le dépense permet d'acquies les résultats du droit commun ou de le dépasser)	Résultats attendus et indicateurs	Mode de financement de l'action sur le moyen et long terme (en cas d'action non ponctuelle)	Dépenses 2021 Coût total de l'action sur 12 mois (à l'action non ponctuelle)	Financement AMI demandé en 2021 pour 12 mois	Financements 2021 (montants et sources)	Calendrier prévisionnel : durée, échéances	Objectifs et livrables prévus	Estimation dépenses 2022	Estimation cofinancements 2022 (montants et sources)	Financement validé sur l'enveloppe AMI à l'issue de dialogue de gestion avec la Dihal mars 2021
1	AMP	Recrutement coordinateur	1. Coordination / animation	Recrutement coordinateur, chef de projet de la démarche, cat. A, placé sous l'autorité de la directrice de l'habitat d'AMP	Animer la démarche en lien avec le comité de pilotage, l'équipe projet et le terrain	indispensable pour conduire le projet	Animation de la dynamique locale et suivi des projets, reporting sur l'avancement des actions, production de documents intermédiaires de suivi et d'évaluation		70 000 €	35 000 €	AMP 35000	juin-21	bilan annuel d'avancement des actions	70 000	AMP 35 000	35 000 € AMP
2	AMP	Mieux mobiliser les contingents	2. Ingénierie de projet	Intégrer la réflexion sur les publics de l'AMI dans le travail sur PPGIDD et CIA	Mieux prendre en compte la demande des personnes sans abri ou risquant de l'être dans les processus de priorisation, de cotation et d'attribution	Elaboration d'une CIA prenant en compte le public LDA	Priorisation effective des publics LDA dans la CIA		100 000 €	0 €	AMP 100000	PPGIDD : 2022	Signature CIA			
3	AMP	Mieux mobiliser les contingents	2. Ingénierie de projet	Expérimenter sur 2 territoires des commissions d'orientation des publics prioritaires et une articulation avec le SIAO faisant suite à l'expérimentation PPTA du Pays d'Aix.	Mieux prendre en compte la demande des personnes sans abri ou risquant de l'être dans les processus de priorisation, de cotation et d'attribution	Aide aux publics (LETP SIAO et 0,5 AMP) sur le temps de l'AMI, puis fonctionnement intégré du SIAO et de la CIA	Augmentation des attributions au public LDA et accélération de la fluidité en hébergement, DMS et taux de sortie logement + rétro-distributions sur le territoire	Intégration au fonctionnement de AMP et SIAO	100 000 €	75 000 €	AMP 25000	PPGIDD : 2022	Signature CIA	100000	AMP 25000	50 KE Etat et 25 KE AMP
4	AMP	Améliorer la communication entre bailleurs, réservations et SIAO	6. Communication	travail entre les bailleurs, le SIAO, les réservations, les ménages et leurs référents	Améliorer le processus d'identification et d'attribution pour les ménages LDA	Animation des échanges par le comité pour fédérer autour de la démarche	Productions et outils d'échanges d'information permettant de mieux connaître les besoins des ménages et les aides ou accompagnements mobilisables		0 €	0 €	VdMarseille					
5	Marseille	Mobilisation contingent Ville	2. Ingénierie de projet	Améliorer la connaissance des publics demandeurs orientés pour mieux cibler les attributions, en lien avec les maires de secteur	30 délégations par an a minima	Augmenter les attributions sur les logements réservés	Nombre de délégations/attributions	VdM	0 €	0 €			bilan attribution contingent			
6	AMP	Augmenter les offres de logements mis au SIAO par l'Etat et Action Logement	2. Ingénierie de projet	Evaluer la convention d'Action Logement avec l'Etat. Remobiliser les sous-préfectures sur la mise à disposition de leur contingent	Améliorer le repérage et développer l'accès au contingent des sous-préfectures. Améliorer le taux de transformation de l'offre d'Action Logement au SIAO	Relance de travaux précédents	Nombre de logements captés/attribués	SIAO et DRD	30 000 €	22500 DRD au SIAO			augmentation des offres et amélioration du taux de transformation	0		30 000€ Etat
7	AMP	Mettre en place une animation par le SIAO et renforcer la contribution du secteur de logement accompagné au logement d'abord	2. Ingénierie de projet	Evaluer la convention Unafco-SIAO Etat de mise à disposition des 30% de contingent de l'Etat au SIAO et améliorer le processus et les résultats	Remettre 30% des logements accompagnés libérés à la main du SIAO	Améliorer la contribution du logement accompagné, alléger l'offre de solutions et libérer les 30%	Nombre de logements proposés au SIAO/désignations de candidats par le SIAO/d'attributions	SIAO	30 000 €	22500 DRD au SIAO			SI SIAO et rapports d'activités à CR des réunions	0		30 000€ Etat
8	AMP	Poursuivre le développement de l'offre de RHU et de PF/RA	3. Mesures d'intervention sociale	Poursuivre le développement de l'offre sur les zones non couvertes	Création de 2 nouvelles pensions de Famille (50 places) et de 200 places de RHU	Améliorer l'offre de logements	renforcement des réponses AHI et LDA	BOP 177	Investissement en année 1	0 €	invest AMP 250000			389500 finct	328500 PF BOP 177 + 61000 AGLS BOP 177	
9	AMP	Mobiliser le parc privé	3. Mesures d'intervention sociale	renforcer l'IML et la mutualisation des opérateurs	1100 places supplémentaires en 2022	Développer l'offre	Nombre de logements captés et réponses de mutualisation entre opérateurs	BOP 177	?	0 €	BOP 177 ?		Tableau de suivi	?		
10	AMP	FNAVDL	3. Mesures d'intervention sociale	Développement de l'accompagnement via le FNAVDL aux conditions de la feuille de route LDA 13	Augmenter les mesures d'accompagnement en corollaire des logements proposés par les bailleurs au titre du LDA	Développement de l'accès direct au logement	Mobilisation des bailleurs et souplesse du déclenchement des mesures		1 700 000 €	0 €	1 700 000			?		
11	AMP	Mobiliser le parc privé	6. Communication	Action de communication avec le service comm d'AMP et l'ADIL	Sensibiliser les bailleurs, syndicats et législateurs pour faciliter la captation	Capter de nouveaux bailleurs privés	Contacts bailleurs et captation		10 000 €	5 000 €	AMP 5000	2021	rapports de communication	10 000	AMP 5000	5000€ AMP
12	AMP	Agir sur les freins au glissement des baux	2. Ingénierie de projet	Etude sur les freins au glissement des baux dans le parc public et dans le parc privé, confiée à l'ADIL 13	Fluidifier l'accès au logement autonome de droit commun et retrouver des places dans les dispositifs de baux glissants (ML, CHRS...)	Retrouver des places et mesures et parvenir au logement autonome	Comprendre les freins pour améliorer les baux de glissement		30 000 €	15 000 €	AMP 15000	2021	Rapport et procès	0		15000€ AMP
13	AMP	Mieux identifier une offre potentielle en acquisition-amélioration	2. Ingénierie de projet	AMI de prospective pour identifier les opportunités et les conditions de production de petits logements en acquisition/amélioration, et parvenir à impliquer plus fortement les bailleurs locaux	Développer l'offre de petits logements en PLAI	Augmenter l'offre	Capter plus de logements privés et augmenter l'offre en logement diffus pour les ménages à bas revenus	AMP	160 000 €	80 000 €	AMP 80000	2021	bilan	16000	AMP 80000	80 000€ AMP
14	AMP	Accélérer l'accès au logement de publics spécifiques	3. Mesures d'intervention sociale	Intensifier l'accompagnement et le travail en réseau autour de 25 ménages avec des problématiques lourdes, actuellement à l'Hotel, pour un accès au logement accéléré. Appel de FARS en cours de négociation avec HAS. Ingénierie de mise en place de cet accompagnement et évaluation pour modification le cas échéant.	Accélérer l'accès au logement de publics en grande difficulté sociale et médico-sociale	Vérifier la corrélation entre l'intensité de l'accompagnement et l'accès au logement autonome	nombre de ménages relégués, temps passé à l'accompagnement, évolution des besoins d'accompagnement durant le temps de prise en charge		210 000 €	210 000 €		fin 2022	Rapport d'évaluation	0		210 000€ Etat
15	AMP	Produire et mobiliser une offre à louer minor/adapté	3. Mesures d'intervention sociale	Produire une offre nouvelle à louer minor/adapté en bonifiant les aides de l'Etat	150 PLAI à Métropole + 20 VDM sur projet innovants	Mieux équilibrer des budgets pour faciliter la sortie d'opérations innovantes	150 logements sur AMP + 20 sur VDM à quittance minorée	AMP	850 000 €	0 €	AMP 790000 + VDM 100000	2021 1er contrat avec opérateurs potentiels	proposition opérations			
16	AMP	Mobiliser le foncier vacant temporaire	2. Ingénierie de projet	Identifier du foncier vacant temporaire pour 2 à 3 projets expérimentaux	60 à 80 places	Opérations de logement temporaire permettant d'attendre un accès au logement de droit commun	Réponse supplémentaire inscrite dans le parcours des personnes	AMP+VDM+EP F	0 €	0 €						
17	AMP	Accélérer l'accès au logement	2. Ingénierie de projet	Accompagner la réorganisation du SIAO : mission d'appui à la transformation et accompagnement des équipes sur 2 ans	Un SIAO avec une entité "logement" affirmée et une mission d'observation efficace	Organiser les évolutions nécessaires et accompagner le changement pour changer d'échelle en matière de LDA	Reorganisation, évolution de la gouvernance et élaboration des procédures permettant de privilégier la mise en œuvre du LDA		60 000 €			Lancement marché avril 2021 + précises de mise en œuvre et calendrier	70000		60 000€ Etat	
18	AMP	Mieux accompagner l'accès au logement	3. Mesures d'intervention sociale	Essaiage des PPTA, renforcement du suivi de parcours des femmes victimes de violences et production de statistiques alimentant les documents de programmation	Mieux accompagner l'accès au logement en mettant en place des accompagnements pluridisciplinaires, et en travaillant en partenariat l'accès au logement et l'accompagnement nécessaire des personnes cumulant des difficultés	Accompagner la réorganisation du SIAO en raisonnant sur le modèle des PPTA, avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'accompagnement d'un territoire	Accès au logement de personnes à la rue ou cumulant des difficultés nécessitant des stratégies personnalisées. Nombre de situations examinées et nombre de logements	BOP 177	162 500 €	162 500 €		Essaiage des 2021	Montée en charge des PPTA	162 500	0	162 500€ Etat
19	AMP	Améliorer la connaissance des publics	4. Observation sociale	Mettre de la solidarité dans les communes volontaires d'AMP	Mieux connaître les publics à la rue	Ingénierie d'appui à l'organisation	Des résultats obtenus sans double compte grâce à une méthode partagée. Implication des associations et de la société civile	A consolider au vu des échanges en cours au national	70 000 €	20000 (10 000€ Fiches VDM)	VDM 20000 + FAP 10000 + AMP 10000	fin 2021	Rapport par commune			10 000€ VDM + 10 000€ AMP
20	AMP	Formation et transformation des pratiques	2. Ingénierie de projet	Structurer une offre de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des parties prenantes sur le LDA	Sensibiliser les décideurs, former les intervenants	Plan de formation ad hoc	des contenus de formation duplicables	Ts acteurs dont le CV	50 000 €	50 000 €		Mars à passer en 2021	offre et contenus de formation à intégrer pour la territoire			50 000€ AMP
21	AMP	Formation et transformation des pratiques	1. Coordination / animation	Organisation d'une journée régionale avec les 4 autres territoires AMI	Echanges de bonnes pratiques entre les territoires	Permettre une interconnaissance au niveau régional	Echanges facilités entre les territoires AMI	Mission Durvir la Ville co-financée en PACA	10 000 €	5 000 €	DRISCS Mission CV 5000 + communication AMP et VDM 30000 + CD 30000 + DRISCS 30000	dic-21	Synthèse écrite des échanges	10000	Mission CV + territoires AMI	5000€ Etat
22	AMP	Formation et transformation des pratiques	3. Mesures d'intervention sociale	Renforcement et déploiement du dispositif de traitement des impayés	Déploiement sur tous les arrondissements de Marseille en 2022	Permettre aux collectifs de prendre le lead	Extension aux arrondissements non couverts	VDM	120 000 €	30 000 €			Rapport d'activités des antennes	120000	idem	30 000€ VDM à confirmer
23	AMP	Expérimentation logement des primo SDF	3. Mesures d'intervention sociale	Expérimentation le partenariat entre SIAO et Sothia pour orienter vers le logement des personnes à la rue primo SDF	logement d'abord	Mobilisation du processus d'orientation de captation et d'accompagnement	15 logements par an en 2021, 20 en 2022	AMP	AMP 112500	0 €		2021	Bilan	225000	AMP 225000	
24	AMP	Formation et transformation des pratiques	2. Ingénierie de projet	Formation prévention des expulsions locatives	Formation par l'ADIL des intervenants sociaux hors Marseille et hors CD	Démultiplier les formations	Meilleure détection et traitement des risques d'expulsions	AMP	10 000 €	5 000 €	AMP 5000	2021		10000	5000	5000 € AMP
25	AMP	Suivi et évaluation	5. Suivi et évaluation	Lancement, appui au territoire pour l'élaboration de la feuille de route, travail en réseau avec les partenaires, communication sur le LDA, aide à la prise de poste du coordinateur, appui à l'élaboration des outils et évaluation	Appui au territoire pour garantir la mise en œuvre accélérée : accompagner la dynamique afin de maintenir la mobilisation	Un financement de l'Etat, riche sur l'AMI, pour le suivi, la valorisation, la fabrication d'outils, la communication éployée dans les instances neuves	Médiation de documents et supports pour faire connaître et valoriser la démarche du territoire, les actions à examiner et montrer les avancées et les résultats en matière de LDA	Coordo + appui extérieur	45 000 €	35 000 €	Poste de coordo 10000		Rapport annuel	45000	Poste de coordo 10000	35 000 € Etat
25		TOTAL							3 697 500 €	827 500 €						
									Plus NDLS 20KE		847 500					

## Annexe 2 – Présentation des objectifs poursuivis, actions mises en œuvre, financements mobilisés et indicateurs de résultat associés

Chaque département est libre d'utiliser ce modèle ou de présenter ses actions sur un autre format synthétique reprenant les éléments ci-dessous.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE								
n°	Action	Description de l'action	Objectif de l'action	Indicateurs de résultat	Calendrier prévisionnel de démarrage	étapes, échéances	Pilote(s)	Partenaires centraux
1	Recrutement coordinateur	Recrutement coordinateur, chef de projet de la démarche, cat. A, placé sous l'autorité de la directrice de l'habitat d'AMP	Animer la démarche en lien avec le comité de pilotage, l'équipe projet et le terrain	Animation de la dynamique locale et suivi des projets, reporting sur l'avancement des actions, production de documents intermédiaires de suivi et d'évaluation + bilan annuel	mai-21	Validation Contrat de projet. Relance RH en 01 juin pour accélération procédure	AMP	DDETS + VDM
2	Mieux mobiliser les contingents	Intégrer la réflexion sur les publics de l'AMI dans le travail sur PPGDID et CIA	Mieux prendre en compte la demande des personnes sans abri ou risquant de l'être dans les processus de priorisation, de cotation et d'attribution	Priorisation effective des publics LDA dans la CIA	PPGDID : 2022	Report Loi 4D : nov/déc 2023; OS d'interruption du marché	AMP	SIAO + ARHLM + AL + DDETS
3	Mieux mobiliser les contingents	Expérimenter sur 2 territoires des commissions d'orientation des publics prioritaires et une articulation avec le SIAO faisant suite à l'expérimentation PFTA du Pays d'Aix.	Mieux prendre en compte la demande des personnes sans abri ou risquant de l'être dans les processus de priorisation, de cotation et d'attribution	Augmentation des attributions au public LDA et accélération de la fluidité en hébergement. DMS et taux de sortie logement + nbre d'attributions sur le territoire.	2022	Evaluation COPP + développement PFTA	AMP - CT5 & CT2	AMP + SIAO
4	Améliorer la communication entre bailleurs, réservataires et SIAO	travail entre les bailleurs, le SIAO, les réservataires, les ménages et leurs référents	Améliorer le processus d'identification et d'attribution pour les ménages LDA	Procédures et outils d'échanges d'information permettant de mieux connaître les besoins des ménages et les aides ou accompagnements mobilisables	sept-21	Prise de coordo	AMP - COORDO	1. Comité de rédaction 2. Consultation groupe de réflexion
5	Mobilisation contingent Ville	Améliorer la connaissance des publics demandeurs orientés pour mieux cibler les attributions, en lien avec les mairies de secteur	30 désignations par an a minima	Nombre de désignations/d'attributions	en continue	Mise en place de la cotation par la VDM	VDM	SIAO + ARHLM + CCAS
6	Augmenter les offres de logements mäd au SIAO par l'Etat et Action Logement	Evaluer la convention d'Action Logement avec l'Etat. Remobiliser les sous-préfectures sur la mise à disposition de leur contingent	Améliorer le repérage et développer l'accès au contingent des sous préfectures. Améliorer le taux de transformation de l'offre d'Action Logement au SIAO	Nombre de logements captés/attribués	2022	Consultation procédure ad hoc (AMO ?)	DDETS	SIAO + AL + sous-préfecture + ARHLM
7	Mettre en place une animation par le SIAO et renforcer la contribution du secteur du logement accompagné au Logement d'abord	Evaluer la convention Unafio-SIAO-Etat de mise à disposition des 30% de contingent de l'Etat au SIAO et améliorer le process et les résultats	Remettre 30% des logements accompagnés libérés à la main du SIAO	Nombre de logements proposés au SIAO/de désignations de candidats par le SIAO/d'attributions	2022	Consultation procédure ad hoc (AMO ?)	DDETS	SIAO + UNAFIO
8	Poursuivre le développement de l'offre de RHJ et de PF/RA	Poursuivre le développement de l'offre sur les besoins non couverts	Création de 2 nouvelles pensions de famille (50 places) et de 200 places de RHJ	Renforcement des réponses AHI et LDA	Fin 2021	Comité de validation DREETS	DDETS	DDETS + SIAO + Mission Ouvrir la Ville
9	Mobiliser le parc privé	renforcer l'IML et la mutualisation des opérateurs	1100 places supplémentaires en 2022	Nombre de logements captés et expériences de mutualisation entre opérateurs	mai-21	Convention 2021.	DDETS	DDETS + AMP + SIAO
10	FNAVDL	Développement de l'accompagnement via le FNAVDL aux conditions de la feuille de route LDA du 13	Augmenter les mesures d'accompagnement en corollaire des logements proposés par les bailleurs au titre du LDA	Mobilisation des bailleurs et souplesse du déclenchement des mesures	juin-21	Retour AAP	DDETS + ARHLM	DDTM
11	Mobiliser le parc privé	Action de communication avec le service comm d'AMP et l'ADIL	Sensibiliser les bailleurs, syndics et fédérations pour faciliter la captation	Contacts bailleurs et captation	2021	Réunion de concertation	AMP	AMP (COM) + ADIL13
12	Agir sur les freins au glissement des baux	Etude sur les freins au glissement des baux dans le parc public et dans le parc privé, confiée à l'ADIL 13	Fluidifier l'accès au logement autonome de droit commun et retrouver des places dans les dispositifs de baux glissants (IMIL, CHRS...)	Comprendre les freins pour améliorer les délais de glissement	oct-21	Avenant à la convention annuelle. Passage en conseil d'octobre	AMP	AMP + ADIL + Mission Ouvrir la Ville + DDETS
13	Mieux identifier une offre potentielle en acquisition-amélioration	AMO de prospective pour identifier les opportunités et les conditions de production de petits logements en acquisition/amélioration, et parvenir à impliquer plus fortement les bailleurs sociaux	Développer l'offre de petits logements en PLAI	Capter plus de logements privés et augmenter l'offre en logement diffus pour les ménages à bas revenus	2021	Voir Jean-Philippe GENOD. Date prochain Coteh et Copil ?	AMP	ARHLM + opérateurs AMP
14	Accélérer l'accès au logement de publics spécifiques	intensifier l'accompagnement et le travail en réseau autour de 25 ménages avec des problématiques lourdes, actuellement à l'hôtel, pour un accès au logement accéléré. Appui de l'ARS en cours de négociation avec HAS. Ingénierie de mise en place de cet accompagnement et évaluation pour modélisation le cas échéant.	Accélérer l'accès au logement de publics en grande difficulté sociale et médico-sociales	nombre de ménages relogés, temps passé à l'accompagnement, évolution des besoins d'accompagnement durant le temps de prise en charge	Fin 2022	???	DDETS + ARS	DDETS + ARS + SIAO
15	Produire et mobiliser une offre à loyer minoré/adapté	Produire une offre nouvelle à loyer minoré/adapté en bonifiant les aides de l'Etat	150 PLAI A Métropole + 20 VdM sur projets innovants	150 logements sur AMP + 20 sur VDM à quittance minorée	2021 1er contact avec opérateurs potentiels	Point avec Jean-Philippe	AMP	VDM (expérimentation) + ARHLM
16	Mobiliser le foncier vacant temporaire	Identifier du foncier vacant temporaire pour 2 à 3 projets expérimentaux	60 à 80 places	Réponse supplémentaire inscrite dans le parcours des personnes	2022	Réunion EPF ?	AMP (DOH)	VDM + concessionnaires aménagement
17	Accélérer l'accès au logement	Accompagner la réorganisation du SIAO : mission d'appui à la transformation et accompagnement des équipes sur 2 ans	Un SIAO avec une entrée "Logement" affirmée et une mission d'observation efficace	Réorganisation, évolution de la gouvernance et élaboration des procédures permettant de privilégier la mise en œuvre du LDA	Lancement marché avril 2021 - restitution étude fin 2021	Juin : lancement procédure mise en concurrence	DDETS	SIAO + VDM + AMP + ?
18	Mieux accompagner l'accès au logement	Essaiage des PFTA, renforcement du suivi de parcours des femmes victimes de violences et production de statistiques alimentant les documents de programmation	Mieux accompagner l'accès au logement en mettant en place des accompagnements pluridisciplinaires, et en travaillant en partenariat l'accès au logement et l'accompagnement nécessaire des personnes cumulant des difficultés	Accès au logement de personnes à la rue ou cumulant des difficultés nécessitant des étayages pluridisciplinaires. Nombre de situations examinées et nbre de relogements	Essaiage dès 2021	Copil SIAO septembre 2021	DDETS	SIAO + DDETS + ARS + CD13 +
19	Améliorer la connaissance des publics	Nuit de la solidarité dans les communes volontaires d'AMP	Mieux connaître les publics à la rue	Des résultats obtenus sans double compte grâce à une méthode partagée. Implication des associations et de la société civile	mai-21	Réunion de préparation en cours	VDM	DDETS + AMP + SIAO + Mission Ouvrir la Ville + CCAS VDM + COM +
20	Formation et transformation des pratiques	Structurer une offre de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des parties prenantes sur le LDA	Sensibiliser les décideurs, former les intervenants	des contenus de formation duplicables	Fin 2021	1.Etat des lieux à faire sur offre existante 2. Quel package de plan de formation (Marché ? CNFT ? Mix ?)	AMP (coordo)	DDETS + AMP + SIAO + Mission Ouvrir la Ville + VDM + CD13 + ADIL + ARS
21	Formation et transformation des pratiques	Organisation d'une Journée régionale avec les 4 autres territoires AMI	Echanges de bonnes pratiques entre les territoires	Echanges facilités entre les territoires AMI Reconstitution d'une rencontre annuelle	déc-21	Validation par la CA ARHLM	ARHLM	DDETS + AMP + SIAO + Mission Ouvrir la Ville + VDM + CD13 + ADIL + ARS + autres territoires AMI PACA
22	Formation et transformation des pratiques	Renforcement et déploiement du dispositif de traitement des impayés	Déploiement sur tous les arrondissements de Marseille en 2022	Extension aux arrondissements non couverts	A planifier avec l'ADIL	Réunion de travail en octobre (à confirmer)	VDM	ADIL13 + VDM + CD13 + DDETS
23	Expérimentation logement des primo SDF	Expérimentation le partenariat entre SIAO et Soliha pour orienter vers le logement des personnes à la rue primo SDF	Logement d'abord	15 logements par an en 2021, 20 en 2022	2021	Copil oct 2021	AMP (FSL)	SIAO + SOLIHA + DDETS + Mission Ouvrir la Ville
24	Formation et transformation des pratiques	Formation prévention des expulsions locatives	Formation par l'ADIL des intervenants sociaux hors Marseille et hors CD	Mieux détecter et traiter des risques d'expulsions	2021	Calendrier formation à confirmer par l'ADIL13	AMP	ADIL13 + VDM + CD13 + DDETS
25	Suivi et évaluation	Lancement, appui au territoire pour l'élaboration de la feuille de route, travail en réseau avec les partenaires, communication sur le LDA, aide à la prise de poste du coordinateur, appui à	Appui au territoire pour garantir la mise en œuvre accélérée : accompagner la dynamique afin de maintenir la mobilisation	Rédaction de documents et supports pour faire connaître et valoriser la démarche du territoire, les actions à essayer et montrer les avancées et les résultats en matière de	2021	Attente convention	DDETS + coordo AMI AMP	Copil AMI

Dépenses liées au poste de coordinateur / animateur	<b>Salaire et frais liés</b> au poste de chef de projet dont les missions pourront être la coordination du plan et de la plateforme, le suivi, l'évaluation de la démarche.
Dépenses d'ingénierie non comprises dans le poste de coordinateur	<b>Études</b> complémentaires, <b>prestation d'accompagnement</b> au montage / suivi du projet (préciser pourquoi non compris dans le poste de coordinateur), création de <b>formations</b> Logement d'abord...
Dépenses liées au montage d'initiatives innovantes, notamment d'accompagnement <i>Pour ces dépenses, il est nécessaire de préciser les sources de financement à plus long terme</i>	<b>Expérimentations</b> , création d' <b>outils</b> ou de dispositifs d'insertion professionnelle/santé en lien avec le logement, création de fonds de garantie pour les bailleurs ou les opérateurs, <b>crédits venant compléter des mesures de droit commun</b> parce qu'ils permettent d'en améliorer l'efficacité...
Dépenses liées à la mise en place et la coordination d'une plateforme d'accompagnement <i>Pour ces dépenses, il est nécessaire de préciser les sources de financement à plus long terme</i>	Coûts de <b>création</b> et de <b>fonctionnement</b> de la plateforme d'accompagnement la première année (dont éventuellement un poste de coordinateur si une possibilité de pérennisation est envisagée), éventuels outils informatiques nécessaires (en lien avec les outils existants)
Dépenses liées à l'observation sociale, aux enquêtes de recensement	Construction de la <b>méthodologie</b> , création ou amélioration d' <b>outils</b> partagés, coordination avec le volet recherche, <b>logistique/organisation...</b>
Dépenses liées au suivi et à l'évaluation	Méthodologie, études, <b>enquêtes</b> , lien avec la recherche (préciser pourquoi ces dépenses sont non comprises dans le poste de coordinateur)
Dépenses liées à la communication	Organisation de conférences/journées de sensibilisation/forum, création de supports de communication

**Annexe 3 – Fiche contact**

**INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA COLLECTIVITÉ (à remplir obligatoirement)**

Nom de l'EPCI : Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom du président de l'EPCI : Martine VASSAL

N° SIRET : 13001303000106

Adresse : 57 Boulevard Charles LIVON.

Code postal : 13007            Commune : MARSEILLE

Téléphone : 0491997980            Adresse électronique :  
presidence@ampmetropole.fr

Fait à :                            Marseille                            le :

*[Nom et cachet du signataire - Qualité du signataire – Signature]*